

Communiqué :

Notre association « Non au Gratte-Ciel de Toulouse » été très surprise par la « Une » du supplément régional du Point de la semaine du 24 octobre et par les affiches grand format présentes sur de nombreux kiosques et magasins de journaux de la ville .

Et pour cause ! Cette « Une » provocatrice représente la photo de synthèse du projet de la tour Occitanie diffusée par le promoteur immobilier et a pour mention d'accompagnement « Toulouse : Tout change et c'est en mieux ! ». Nous y voyons une publicité faite au maire sortant avant même le début de la campagne des élections municipales de mars 2020.

Nous avons adressé ce jour une demande de droit de réponse à l'hebdomadaire "Le Point".

Nous estimons, et nous ne sommes pas les seuls, que c'est déjà de la part du Point un manque de respect pour les Toulousain-e-s d'afficher une telle publicité à cette date. Nous ne ferons pas l'exégèse des différents articles proposés qui sont d'une semblable veine, mais nous tenons à fortement réagir sur les points suivants concernant le projet de la tour Occitanie lui-même :

- l'argument écologique ne tient pas la route avec un projet de gratte-ciel de 100 000 tonnes de béton, de ferraille et de verre, sans parking dédié, et qui va voir s'accroître la circulation automobile dans un secteur sursaturé et montrant des taux de pollution déjà supérieurs aux limites de santé des populations; notons que la Commission de l'enquête publique a d'ailleurs noté à cet égard que « les tours ne font plus partie du modèle de sobriété du futur » ; pourquoi s'obstiner à clamer l'inverse en trompant les populations ?
- l'argument de densité porte à rire, au regard des milliers de logements qui devraient être construits à proximité; Toulouse ne saura que faire d'un gratte-ciel portant 125 logements de très haut standing et des bureaux à l'avenant donnant sur les voies de chemin de fer; comment interpréter cette approche qui va à l'encontre de la « densité modérée » proclamée étonnamment par ailleurs par le maire candidat ?
- mais de plus, le Point ne mentionne pas que la construction de la tour Occitanie est loin d'être actée, car elle fait l'objet d'une procédure en cours de recours contentieux contre le fait que le projet – dans son exigence de rentabilité – est exonéré de façon illicite de certaines obligations réglementaires prévues par le PLU initial de Toulouse (absence de logements sociaux et réduction de places de stationnement vélos).

Le 27 octobre 2019

- et, surtout, le Point omet de préciser que notre association, portée par près de 6000 pétitionnaires et épaulée par d'autres (ATMP, FNE et DAL31) ainsi que par des particuliers violemment impactés, a porté également recours devant la justice contre un permis de construire mal ficelé et pourtant accepté cet été en catimini par la mairie sortante ; le recours gracieux ayant été rejeté le 16 octobre dernier par le maire sortant, nos associations déposeront début décembre un recours en annulation du permis de construire de la tour Occitanie...

Nous vous remercions de votre attention et nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

Richard Mébaoudj

Président et porte-parole

"Non au gratte-ciel de Toulouse-Collectif pour un urbanisme citoyen"

nonaugaratecieldetoulouse@laposte.net